

Dossier de presse

ACTIVITÉ DE PRÉLÈVEMENT ET DE GREFFE D'ORGANES EN 2023

Baromètre d'opinion 2024

13 FÉVRIER 2024

CONTACT PRESSE POUR L'AGENCE DE LA BIOMEDECINE
OMNICOMPRGROUP

Francine Dugardin
francinedugardin@omnicomprgroup.fr
Tél : 07 84 58 79 41



01

Chiffres de l'activité du prélèvement et de la greffe d'organes et tissus en 2023

Chiffres clés 2023 (vs. 2022)

- 5 634 greffes d'organes (+ 2,5 %)
- Dont 577 greffes avec donneur vivant (+ 8,3 %)
- 3 132 donneurs recensés (+ 4,9 %), 1 512 prélevés (+ 3,6 %) en mort encéphalique
- 36,1 % d'opposition (+ 9,4 %)
- 823 patients décédés en liste d'attente (- 22,6 %)
- Toujours plus de 21 866 patients en attente de greffe dont 11 422 en liste active

« L'Agence de la biomédecine remercie, comme chaque année, les équipes hospitalières pour leur forte mobilisation et leur capacité d'adaptation pour permettre la croissance de cette activité qui relève à la fois d'une prouesse médicale et logistique. Pour qu'un malade puisse recevoir une greffe et continuer à vivre, cela nécessite une coordination extraordinaire, qui réussit 15 fois par jour : cela débute par l'abord des proches du défunt, l'identification des patients receveurs compatibles, le prélèvement et le transport de chaque greffon vers sa destination puis enfin, la greffe des patients receveurs. Au milieu de la vie de tous les jours, des convois pas comme les autres transportent un organe destiné à sauver une vie, parfois un jeune enfant, parfois une personne plus âgée. Il n'y a pas d'âge pour recevoir un organe comme il n'y a pas d'âge pour les donner, nous sommes tous concernés, tous donneurs, tous receveurs. »

Marine Jeantet, directrice générale de l'Agence de la biomédecine.

En détail

L'activité poursuit sa croissance régulière conformément aux courbes de croissance définies par le Plan ministériel 2022-2026 pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus. Les efforts et la stratégie mise en place portent donc leurs fruits, en particulier sur l'activité de greffe avec donneur vivant et le Maastricht III.

En 2023, 3 132 potentiels donneurs en mort encéphalique ont été recensés contre 2 984 l'année précédente (+ 4,9 %). Parmi eux, 1 512 ont pu être prélevés, au bénéfice

des patients en attente de greffe. En y ajoutant les donneurs de type Maastricht II (6 donneurs) et Maastricht III (273 donneurs), **l'activité de prélèvement sur donneurs décédés a augmenté de 5,7 % par rapport à 2022 avec un total de 1 791 donneurs décédés prélevés**. Quant aux donneurs vivants de rein (557) et de lobe de foie (20), ils ont au nombre de 577.

Ainsi 5 634 greffes ont pu être réalisées au bénéfice des patients en attente en 2023 (+ 2,5 % soit 139 greffes de plus qu'en 2022). L'activité ayant connu la plus forte hausse est la greffe rénale avec donneur vivant, avec 43 greffes supplémentaires en 2023 soit une augmentation de +8,3 %. L'activité de greffe rénale dans son ensemble a augmenté de 4,4 % avec 148 greffes supplémentaires. L'activité de greffe hépatique quant à elle a augmenté de +3,8 % avec 49 greffes supplémentaires.

	2019	2020	2021	2022	2023
Greffes cardiaques	425	370	409	411	384
Greffes cardio- pulmonaires	9	8	6	8	9
Greffes pulmonaires	384	283	316	334	298
Greffes hépatiques (dont à partir de donneurs vivants)	1 356 (19)	1 128 (15)	1 225 (20)	1 294 (22)	1 343 (20)
Greffes rénales (dont à partir de donneurs vivants)	3 643 (510)	2 595 (390)	3 252 (502)	3 377 (5514)	3 525 (557)
Greffes pancréatiques	84	34	67	70	74
Greffes intestinales	0	3	1	1	1
TOTAL (dont à partir de donneurs vivants)	5 901 (529)	4 421 (405)	5 276 (522)	5 495 (536)	5 634 (577)

Le taux d'opposition brut global pour les patients décédés en mort encéphalique a connu une hausse significative de 9,4 % en 2023 avec **36,1 % d'opposition**, toutes causes confondues (33 % en 2022). Une donnée géographiquement très contrastée : en Bretagne, en Pays de la Loire ou encore en Corse, le taux d'opposition est inférieur à 25 %, alors qu'il atteint 48,6 % en Ile-de-France et qu'il dépasse les 50 % dans les DROM.

L'âge moyen des donneurs décédés prélevés en 2023 est de **57,8 ans**, un chiffre stable depuis 10 ans. 647 donneurs de plus de 65 ans ont été prélevés cette année (versus 597 l'an dernier), ainsi que **48 donneurs pédiatriques**, dont 13 avaient moins de 5 ans. Ces dons sont indispensables pour soigner des bébés ou de jeunes enfants en attente d'une greffe, pour une question de compatibilité morphologique. 18 enfants en attente de greffe sont décédés faute de greffon compatible en 2023.

La liste d'attente en janvier 2024

Au 1er janvier 2024, il y avait **21 866 patients inscrits sur la liste nationale d'attente** pour une greffe d'organes, dont 11 422 patients en liste d'attente active (donc immédiatement éligibles à une greffe d'organe), tous organes confondus.

Activité de prélèvement de tissus en 2023

Le nombre de donneurs décédés prélevés s'est élevé à **6 948 en 2023** contre 6 226 en 2022, soit une **hausse de 11,5 % de l'activité**.

Par rapport à 2022, l'activité de prélèvement de cornées a augmenté de 12,1 %, celle des prélèvements d'artères de 1,9 %, celle des prélèvements de veines de 9,9 %, celle des prélèvements de peau de 8,1 %, celle des prélèvements de valves cardiaques de 7,2 % et celle des prélèvements d'os a baissé de 2,8 % par rapport à 2022.

Nombre de donneurs décédés prélevés de tissus en 2023	
Sujets en état de mort encéphalique	868
Donneurs décédés après arrêt cardiaque M2 et M3	230
Sujets décédés jusqu'à 24 h après le décès	5 850

Il existe également des dons de tissus issus de donneurs vivants (résidus opératoires avec consentement explicite du patient). Le nombre exact pour l'année 2023 n'est pas encore connu mais le recensement est en cours. C'est également le cas du nombre de greffes de tissus pour l'année 2023. Nous communiquerons à ce sujet lors de la journée nationale du don d'organes le 22 juin prochain.

02

Retour sur la 2ème année du Plan d'action ministériel de 2022-2026

Actions menées en 2023

Le déploiement du quatrième plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus se poursuit :

- **Des correspondants territoriaux dans chaque agence régionale de santé** sont désormais identifiés et ont bénéficié d'un module de formation dédié et de mesures ciblées pour renforcer leur action ;
- **Un médecin référent national pour le développement du don vivant de rein** a débuté ses rencontres avec les équipes de greffe ;
- **2 338 professionnels de santé ont été formés** contre 1 819 en 2022, soit une augmentation de 28,5 % ;
- **35 audits ont eu lieu tout au long de l'année** en ciblant particulièrement les établissements montrant une marge de progrès ;
- **Des résultats visibles suite aux mesures spécifiques à l'Île-de-France**, initiées en 2020 pour augmenter l'activité de prélèvement dans cette région : + 16,1 % d'augmentation de l'activité de prélèvement issu de donneur décédé en mort encéphalique et + 21,4 % en prélèvement Maastricht III, aboutissant à 1 572 greffes, soit 51 de plus qu'en 2022.
- **Des nouveaux financements au rendez-vous :**
 - **Augmentation de 11 % du forfait annuel greffe et du forfait coordination prélèvement d'organe en 2023** par rapport à 2022 ;
 - 119 CHPOT sur 173 bénéficient de la **garantie de financement en 2023** ;
 - **Acquisition de machines à perfusion rénale et hépatique en 2022 et 2023 pour un total de 85 machines financées (1,4 M€)** ;
 - Financement de la perfusion hépatique hypothermique (88 perfusions hépatiques hypothermiques, 448 184€).

Dans le cadre du renforcement de sa politique de démocratie sanitaire, l'Agence de la biomédecine a également mis en place cette année des **comités de suivi biannuels rassemblant l'ensemble des parties prenantes** – associations de patients, sociétés savantes, référents ARS, correspondants DGS/DGOS – pour partager les objectifs,

les indicateurs, les interventions efficaces et les résultats obtenus, dans une **logique constante de transparence et de soutien** aux acteurs relais.

Trois axes de développement pour 2024

Plus que jamais, les activités de prélèvement et de greffe sont face à **un défi : celui de continuer d'augmenter**, pour répondre aux besoins croissants des patients sur liste d'attente, alors même que le secteur hospitalier traverse des difficultés majeures. L'Agence de la biomédecine identifie 3 priorités pour 2024 :

1. Activité de recours exceptionnel concernant un nombre croissant de patients, **le prélèvement et la greffe doivent rester une priorité nationale** pour tous les acteurs du soin.
2. **La greffe rénale avec donneurs vivants et le prélèvement dit « Maastricht III » doivent continuer de se généraliser** dans les établissements de soins habilités, notamment dans les CHU.
3. **Une implication accrue des directeurs de CHU et des commissions médicales d'établissement** doit permettre de renforcer l'activité pour sauver plus de patients.

Rappel des 5 mesures innovantes du Plan Greffe 2022-2026

1. Assurer la professionnalisation des coordinations hospitalières de prélèvement par le recours aux infirmiers en pratique avancée, l'augmentation des effectifs et le renforcement des audits et de la formation ;
2. Développer le prélèvement multi-sources pour contrebalancer la baisse tendancielle du nombre de sujets en état de mort encéphalique. Cet effort implique notamment la poursuite du déploiement du protocole Maastricht III, l'intensification de la pratique des prélèvements sur donneur vivant et le développement du prélèvement pédiatrique ;
3. Réviser les modalités de financement de l'activité de prélèvement et de greffe, dans un sens plus incitatif, pour assurer l'attractivité de la filière. En parallèle, pour le prélèvement comme pour la greffe, le plan prévoit de renforcer la transparence de l'affectation des financements ;
4. Créer des indicateurs de performance pour évaluer la qualité de l'organisation du prélèvement et de la greffe, permettre de mobiliser les directions

hospitalières et valoriser les équipes qui progressent ou qui se maintiennent à un très bon niveau.

5. Nommer un référent « prélèvement et greffe » dans les agences régionales de santé (ARS) pour un pilotage régional du plan décliné selon les spécificités de chaque contexte local.

03.

Baromètre 2024 sur la connaissance et la perception du don d'organes en France

Chaque début d'année, l'Agence de la biomédecine conduit une enquête baromètre¹ afin d'évaluer la perception et les connaissances des Français sur le don d'organes et de tissus.

Les principaux enseignements

L'opinion reste massivement favorable au don d'organes et de tissus, avec une adhésion qui ne s'érode pas, et des chiffres stables d'une année à l'autre :

- **80 % des Français sont favorables au don de leurs propres organes après leur mort ;**
- 78 % des Français ont le sentiment que cette loi est en phase avec leurs valeurs ;
- 93 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus, mais **moins d'un sur deux en a parlé ;**
- 24 % des Français citent spontanément la loi sur le consentement présumé quand on les interroge sur les règles qui régissent le don d'organes (notoriété spontanée), et 75 % reconnaissent le bon item dans une liste à choix multiple (notoriété assistée) – même si, par ailleurs, seuls 28 % des Français se sentent « bien informés » ;
- La notoriété du ruban vert continue de s'installer, avec 18 % des Français qui le reconnaissent comme étant le symbole du don d'organes et de tissus.

Focus DROM

Les résultats dans les DROM sont sensiblement inférieurs à ceux de métropole, avec une adhésion au don qui reste toutefois largement majoritaire :

- 69 % des habitants sont favorables au don de leurs propres organes après leur mort ;

¹ Enquête annuelle de l'Agence de la biomédecine auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1000 personnes âgée de 16 ans et plus. La représentativité est assurée par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : sexe, âge, profession, région et catégorie d'agglomération. Le terrain a été réalisé par téléphone du 9 au 22 janvier 2024.

- 69 % des habitants ont le sentiment que cette loi est en phase avec leurs valeurs ;
- 90 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus, mais moins d'un sur trois en a parlé ;
- 8 % des habitants citent spontanément la loi sur le consentement présumé quand on les interroge sur les règles qui régissent le don d'organes (notoriété spontanée), mais 74 % reconnaissent le bon item dans une liste à choix multiple (notoriété assistée), et seuls 21 % se sentent « bien informés ».

« Pour agir, il suffit de le dire »

« Si 80 % des Français sont favorables au don d'organes, alors le taux d'opposition devrait plafonner à 20 %, et non pas à 36 %, comme on le constate cette année. Si ce taux se maintient à un niveau aussi élevé, c'est que les Français sont trop peu nombreux à avoir fait part de leur position à leurs proches, qui, faute de connaître la volonté du défunt, préfèrent rapporter une opposition. Le don d'organes, c'est une des très rares occasions que l'on a de sauver 4 ou 5 vies juste avec un mot : parce que pour agir, il suffit de le dire. C'est pourquoi nous devons tous, sans exception, inscrire la question du don d'organes parmi les sujets de routine que l'on aborde de temps à autre avec son entourage – une fois par an au 22 juin, par exemple, lors de la Journée nationale, comme un rendez-vous incontournable dans les habitudes calendaires des Français. »

David Heard, directeur de la communication et des relations avec les publics de l'Agence de la biomédecine.

Des idées fausses qui persistent trop souvent :

- **Bien que l'équité dans la répartition des greffons soit garantie par l'Agence de la biomédecine**, seuls 6 Français sur 10 ont le sentiment que le don d'organes profite de manière équitable à toutes les catégories de la population.
- **Seuls 24 % des Français savent que les organes prélevés ne peuvent pas servir à la recherche ou à la science**, mais sont exclusivement réservés à des patients malades en attente de greffe.
- **1 Français sur 2 croit que le prélèvement d'organes et de tissus n'est pas compatible avec les rites funéraires religieux**, alors que le don d'organes est reconnu et autorisé par les 3 principales religions monothéistes pratiquées en

France, et que le prélèvement n'empêche pas de réaliser les funérailles selon les traditions de chacun.

- **42 % des Français pensent qu'il y a une limite d'âge** pour les donneurs d'organes et de tissus, alors que les rares contre-indications au prélèvement sont uniquement d'ordre médical : toute personne qui décède à l'hôpital peut être donneuse de tissus et/ou d'organes, selon les conditions du décès.

4.

Le rôle et les missions de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale d'État, placée sous la tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé. Créée par la loi de bioéthique de 2004, elle exerce ses missions de régulation et de promotion du don dans les domaines du prélèvement et de la **greffe d'organes, de tissus et de cellules souches hématopoïétiques**, ainsi que de **l'assistance médicale à procréation, de l'embryologie et de la génétique** humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade bénéficie des soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus, l'Agence de la biomédecine :

- **Garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité ;**
- **Assure l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre ;**
- **Gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ;**
- **Coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons ;**
- **Promeut et développe l'information sur le don, le prélèvement et la greffe**

Contact presse pour l'Agence de la biomédecine

OMNICOMPRGROUP

Francine Dugardin

francinedugardin@omnicomprgroup.fr

Tél : 07 84 58 79 41

À PROPOS DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

Contact presse : Madeleine Claeys, madeleine.claeys@biomedecine.fr |

Site presse de l'Agence : <https://presse.agence-biomedecine.fr>

AGENCE DE LA BIOMEDECINE |

1 Avenue du Stade de France | 93212 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex | T. 01 55 93 65 56

www.agence-biomedecine.fr